
Épreuve d'un candidat

La présente invention se rapporte à un pèse-lettres. En particulier, l'invention s'applique aux pèse-lettres permettant de déterminer le poids d'une lettre de manière suffisamment précis pour calculer le coût d'acheminement d'une lettre.

Il existe des pèse-lettres simples. Un tel pèse-lettre comprend un corps avec des pieds. Les pieds sont situés sur deux côtés opposés de la surface inférieure du corps. Le corps peut basculer autour des pieds sur un dessus de table. Ainsi, les pieds fonctionnent comme un support de levier, c'est-à-dire un support autour duquel le corps peut basculer.

Une première partie du corps possède un clip élastique dans lequel une lettre peut être insérée et retenue de façon sûre. Le clip élastique est fixé sur la première partie à une certaine distance des pieds. Une seconde partie du corps est configurée afin d'agir comme un contrepoids pour les lettres pesant jusqu'à 20g. Lorsque le poids d'une lettre insérée dans le clip est supérieur à 20g, le corps bascule. La seconde partie possède un évidement pour recevoir un contrepoids additionnel. Pour vérifier si le poids de la lettre est supérieur à 50g, je dois placer un contrepoids de 30g dans l'évidement 3b. Pour vérifier si le poids de la lettre est supérieur à 100g, j'utilise un contrepoids de 80g.

Le problème général de ce type de pèse-lettres est qu'il est nécessaire d'emporter lors de déplacement de ce pèse-lettre plusieurs contre-poids.

La présente invention se rapporte à un pèse-lettres selon le préambule de la revendication 1. Un tel pèse lettre est connu.

Un tel pèse-lettres a la forme d'un L : une première branche repose sur un dessus de table et une seconde branche s'étend verticalement depuis la première branche via une partie courbée. La seconde branche possède une fente pour recevoir une lettre B. Si le poids de la lettre est supérieur à une valeur de seuil, le pèse-lettre se met à basculer autour de la partie courbée. Ainsi, dans ce pèse-lettre, la partie courbée agit comme un support de levier.

La branche comprend en outre un contrepoids. La distance entre le support de levier et le contrepoids le long de la branche définit un bras de levier. Le contrepoids 9 peut être déplacé de façon continue dans une rainure le long de la branche. Ainsi, le bras de levier est ajustable. Chaque position du contrepoids correspond à une valeur de seuil différente pour le poids de la lettre. Si le poids de la lettre retenue dans la fente est supérieur à la valeur de seuil définie par la position du contrepoids, le pèse-lettre bascule. Une échelle sur la branche indique les différentes valeurs de seuil.

Cependant un tel dispositif est complexe, notamment du fait des pièces mobiles, et des matériaux employés ainsi que du procédé de fabrication coûteux.

La présente invention vise à résoudre ce problème, en proposant un pèse-lettres tel que décrit dans les revendications 1 à 8. L'invention a aussi pour objet les feuilles, permettant la fabrication du pèse-lettre selon l'invention, telle que revendiquées par la revendication 9 ainsi que leur utilisation. L'invention a aussi pour avantages d'être robuste, mobile et facile à fabriquer.

1. Pèse-lettres comportant :

- une première partie (10a, 30a) comportant des moyens de réception (12a, 12b, 12c, 32) adapté à recevoir et retenir une lettre ;
- une deuxième partie (10b, 30b) comportant un support de levier (14a, 24a, 34a) ;

caractérisé en ce que les moyens de réception (12a, 12b, 12c, 32) sont en outre adaptés à retenir une lettre à une pluralité de distances (D) du support de levier (14a, 24a, 34a), chacune desdites distances (D) correspondant à une valeur de seuil de poids distincts qui lorsque cette dernière est dépassée par le poids de la lettre introduite, entraîne le basculement du pèse-lettres autour du support de levier (14a, 24a, 34a).

2. Pèse-lettres selon la revendication 1, comportant dans sa deuxième partie (10b, 30b) des moyens pour maintenir le pèse-lettres en position horizontale.

3. Pèse-lettres selon la revendication 1 ou 2, dont la deuxième partie (10b, 30b) est formée par un corps creux de section triangulaire.

4. Pèse-lettres selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, comportant dans sa première partie (10a, 30a) une échelle indiquant la valeur seuil correspondant à chaque distance (D) du support de levier (14a, 24a, 34a).

5. Pèse-lettres selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dont la première partie (10a) et la deuxième partie (10b) sont formées par un même corps.

6. Pèse-lettres selon la revendication 5, dont les moyens de réception (12a, 12b, 12c) sont formés par une pluralité de fente (12a, 12b, 12c) disposé sur la première partie (10a) à la pluralité de distances (D) du support de levier (14a, 24a).

7. Pèse-lettres selon l'une quelconque des revendications 5 à 6, dont le support de levier (14a) est formé par l'arête (14a) d'une marche entre la première partie (10a) et la deuxième partie (10b).

8. Pèse-lettres selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, la première partie (30a) est formée dans un premier corps (30a), la deuxième partie (30b) est formé dans un deuxième corps (30b) distinct et creux, le premier corps (30a) étant dimensionné de manière à pouvoir glisser à l'intérieur et en dehors du second corps (30b), les moyens de réception (32) étant formés par une fente (32).

9. Pèse-lettres selon l'une quelconques des revendications 1 à 7, la première partie (10a, 30a) et la deuxième partie (10b, 30b) étant dans un matériau pliable.

10. Feuilles en matériau pliable comportant des lignes de découpe et de pliage disposées de manière à permettre la fabrication de la première partie (30a, 10a) et/ou de la deuxième partie (10b, 30b) du pèse-lettres selon l'une quelconques des revendications 1 à 9.

11. Utilisation des feuilles selon la revendication 9 pour fabriquer des pèse-lettres selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.